



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS, que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, statuera sur une demande de dérogation mineure relativement à l'installation d'une enseigne de type nom d'immeuble sur un bâtiment situé au 9477, boulevard Pie-IX (Règlement sur les dérogations mineures RCA23-14010).

Cette dérogation permettrait d'installer une enseigne de type nom d'immeuble sur le bâtiment, ce qui n'est pas conforme à l'article 453.3 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) qui n'autorise pas l'installation de ce type d'enseigne sur les bâtiments de moins de 4 étages de hauteur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **6 mai 2025, à 18 h 30**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage.

Fait à Montréal le 17 avril 2025

La secrétaire d'arrondissement
Gabrielle Gauthier

Publication : [Site Internet de l'arrondissement](#) et [Bureau accès Montréal de l'arrondissement](#)